



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

# Intégrer les enjeux de sûreté dans les projets de renouvellement urbain

---

Webconférence thématique  
Mardi 26 novembre 2024



# Déroulé du webinaire « Intégrer les enjeux de sûreté dans les projets de renouvellement urbain »

---

1. Introduction et objectifs du webinaire
2. Mots de partenaires nationaux
3. Enseignements clé du carnet thématique sur la prise en compte des enjeux de sûreté par phase du projet de renouvellement urbain (avant les travaux, pendant les chantiers, après les livraisons)
4. Parole aux grands témoins
5. Conclusion et ressources



## Introduction

---

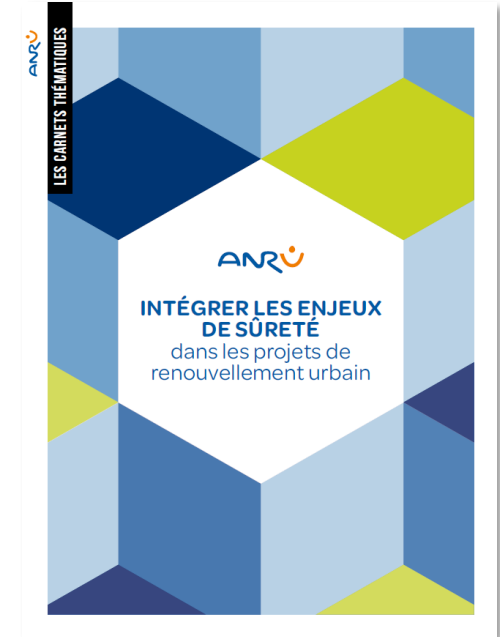
L'importance de la prise en compte des enjeux de sûreté dans les projets de renouvellement urbain

- Les enjeux pour les habitants, usagers, et pour la qualité des projets : la sûreté est une condition de la cohésion sociale et urbaine, nécessaire à la qualité de vie et à l'attractivité des quartiers
- Les leviers du renouvellement urbain, aux côtés des politiques de droit commun : des organisations et moyens à articuler dans la durée
- Les travaux partenariaux engagés dans la continuité du CIV de 2021 et de la circulaire des ministères de l'intérieur et de la Ville de 2022 pour répondre aux problématiques posées dans les projets de renouvellement urbain



## Objectifs du webinaire

- Accompagner les acteurs du renouvellement urbain : sortie du carnet thématique « Intégrer les enjeux de sûreté dans le renouvellement urbain », partager des :
  - ✓ Enseignements des travaux du COPIL national et des ateliers de capitalisation
  - ✓ Retours d'expériences d'acteurs et de sites
  - ✓ Outils pratiques
- Donner la parole aux acteurs



## Mots des partenaires

---

- Alexandre Bonneville, Contrôleur général, Direction Nationale de la Sécurité Publique, ministère de l'Intérieur
- Mohamed Douhane, Chef de projet sécurité/ tranquillité publique, Direction générale déléguée à la politique de la ville, ANCT
- Emilie Vasquez, Responsable du département politiques de sûreté et tranquillité résidentielle, USH



## 1. En amont des travaux : intégrer la sûreté

en phase d'élaboration du projet de renouvellement urbain



## Enseignements clé : phase avant travaux

Le **lien très fort** entre l'aménagement, l'organisation des quartiers et la sûreté urbaine nécessite de prendre en compte ces enjeux de sûreté **avant même que les travaux n'aient commencé** afin de :

- Bénéficier d'un **panorama complet des enjeux de sécurité** prégnants sur le quartier
- **Adapter la programmation et la conception** à venir à ces enjeux identifiés grâce à la **participation active des acteurs et partenaires identifiés**
- **Pré-sécuriser** le commencement des travaux et le déroulement des chantiers

La phase amont s'inscrit comme une étape de **diagnostic**, de **traduction opérationnelle** de ce diagnostic et de mise en place des **mesures appropriées** à la vie du chantier et, plus largement, du quartier.



## Retour sur le carnet et ses grands enseignements

---

« En phase amont : appréhender **LES** problématiques de sûreté et rechercher **LES** réponses adaptées »

- Trois points d'arrêt pour le webinaire :
  1. Objectiver les enjeux
  2. Organiser la gouvernance
  3. Orienter la programmation urbaine





# 1. Objectiver les enjeux de sûreté par des études spécifiques

## Le diagnostic local de sécurité (DLS)

*Préciser le contexte social et urbain du territoire et l'interaction du projet avec son environnement immédiat et identifier les configurations fragiles ou portant un risque intrinsèque :*

- **Un pré-requis** à l'élaboration du contrat local de sécurité (CLS) ou à l'élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD)

## L'étude préalable de sécurité (ESSP)

*Organiser un partage de responsabilité de la sécurité et disposer d'un cadre de travail entre les acteurs de la sécurité publique et ceux de l'aménagement :*

- Une exigence réglementaire pour les conventions NPNRU de plus de 500 démolitions de LLS mais l'intérêt de généraliser l'exercice aux projets en deçà de cette obligation
- Des mesures de nature **architecturale ou urbaine** (visibilité, lisibilité, mixité), **technique** (vidéosurveillance, éclairage, matériaux), **humaine et organisationnelle** (gestion de la surveillance) et/ou **évaluative** (des dispositions mises en œuvre)

## Autres approches spécifiques

*Mobiliser les référents sûreté police ou gendarmerie pour une étude de sûreté, intégrer une expertise sûreté dans les équipes urbaines ou encore les AMO sûreté des bailleurs sur leurs opérations*



## Déroulé de l'opération

## Process formel de l'ESSP

AVANT

Objectifs politiques, orientations générales

Contact avec la préfecture et les Référents  
Sûreté

Etudes préalables

1<sup>er</sup> passage en sous-  
commission (rencontre)

Définition d'une philosophie de sécurité adaptée  
aux principes du projet

### Eléments stratégiques

Impulsés par la maîtrise d'ouvrage et mis en œuvre  
par le bureau d'études prestataire

- Formaliser une réflexion sur les usages des futurs espaces ouverts au public
- Etablir des passerelles entre le domaine de la conception et le domaine de la gestion
- Travailler en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre urbaine

Etudes pré-opérationnelles

Rédaction du cahier des charges de consultation  
d'un bureau d'études par le Maître d'ouvrage

2<sup>ème</sup> passage en sous-  
commission (rencontre)

Réalisation de l'ESSP par le bureau d'études



Limite de tenue de la 2<sup>ème</sup>  
sous-commission

- Mise en œuvre des recommandations
- Intégration dans le travail de maîtrise d'oeuvre

- Travaux espaces publics
- Livraison
- Gestion du site

Mesures correctives post-livraisons et  
ajustement aux usages réels et aux évolutions  
du projet

## 2. Organiser la gouvernance locale au long cours et de manière évolutive

Les partenaires 		Le tour de table 	
<b>Les acteurs premiers</b>	<b>Les acteurs associés</b>	<b>Le tour de table socle</b>	<b>Le tour de table évolutif</b>
Intercommunalité ou Ville en tant que porteur de projet	Etat : Préfecture, DDT(M), DDSP/ DIPN / DDPN	Le porteur de projet	Les gestionnaires
Services techniques de la collectivité particulièrement concernés et pouvoirs de police du Maire	Collectivités : intercommunalités et communes	Les maîtres d'ouvrage publics et privés	Les équipes de services publics assurant une maîtrise d'ouvrage
	Organismes HLM	Le référent sûreté du ministère de l'intérieur	La régie des transports publics
	Habitants	La MOE, l'AMO et les experts / OPC	Les commerçants, entreprises, et exposants sur les marchés forains
	Acteurs de la gestion	L'architecte, l'urbaniste, le paysagiste, ...	Les habitants et usagers, les associations, ...

- i** **Le référent sûreté police - gendarmerie dans le projet de renouvellement urbain - 750 référents sûreté en 2024, répartis sur l'ensemble du territoire national**
- Qualification nationale des policiers et gendarmes** pour être en capacité d'accompagner sur le terrain les acteurs exposés aux phénomènes de malveillance tout en leur prodiguant des conseils utiles



## 3. Orienter la programmation et l'aménagement des quartiers

### Orienter et arbitrer la programmation urbaine en intégrant la sûreté

- Présenter les **besoins programmatiques**
- Faire des propositions urbaines, architecturales et paysagères **fondées sur l'analyse des problèmes de sûreté rencontrés** par les habitants, les usagers et les professionnels
- **Mobiliser en continu l'expertise sûreté** grâce à un tour de table réuni au long cours et selon différentes configurations en fonction des besoins : porteurs de projets, MO, référent sûreté, architecte, maîtrise d'œuvre urbaine, Etat, collectivités, organismes de logements sociaux, intervenants du parc privé, acteurs de la gestion

### Adapter la programmation et la conception des espaces publics pour les apaiser

- S'appuyer sur des recommandations opérationnelles partagées par les porteurs de projet et leurs partenaires locaux



## Questions/Réponses

---



## 2. La phase chantiers : un moment-clé

pour les acteurs du continuum de sécurité et du renouvellement urbain,

à bien appréhender pour adapter la sécurisation aux travaux



## Enseignements clé : phase chantiers

---

**Phase cruciale** pendant laquelle les risques sont multiples (**vols, dégradations, atteinte aux personnes**), la mise en sécurité des chantiers dépasse la **sécurité professionnelle** et la **protection de la santé des travailleurs** (cf. code du travail, décrets, protocole et circulaire).

La réussite du chantier repose sur des **éléments concrets dont les acteurs doivent s'emparer pleinement**, autant par rapport à l'**organisation** et au **déroulement** du chantier, qu'à la **mobilisation des acteurs** du continuum de sécurité et au **déploiement d'outils** visant à objectiver et adapter les dispositifs déployés.



## Retour sur le carnet et ses grands enseignements

---

**« Pendant les travaux : s'organiser collectivement, partager les responsabilités, déployer des réponses adaptées et s'adaptant aux évolutions du contexte »**

- Deux points d'arrêt pour le webinaire :
  1. Structurer la gouvernance stratégique et opérationnelle
  2. Objectiver les risques pour calibrer la sécurisation des chantiers





# 1. Structurer une gouvernance à deux niveaux : stratégique et opérationnel

**Avant tout, installer un process d'organisation et de fonctionnement fondé sur un mode partenarial**

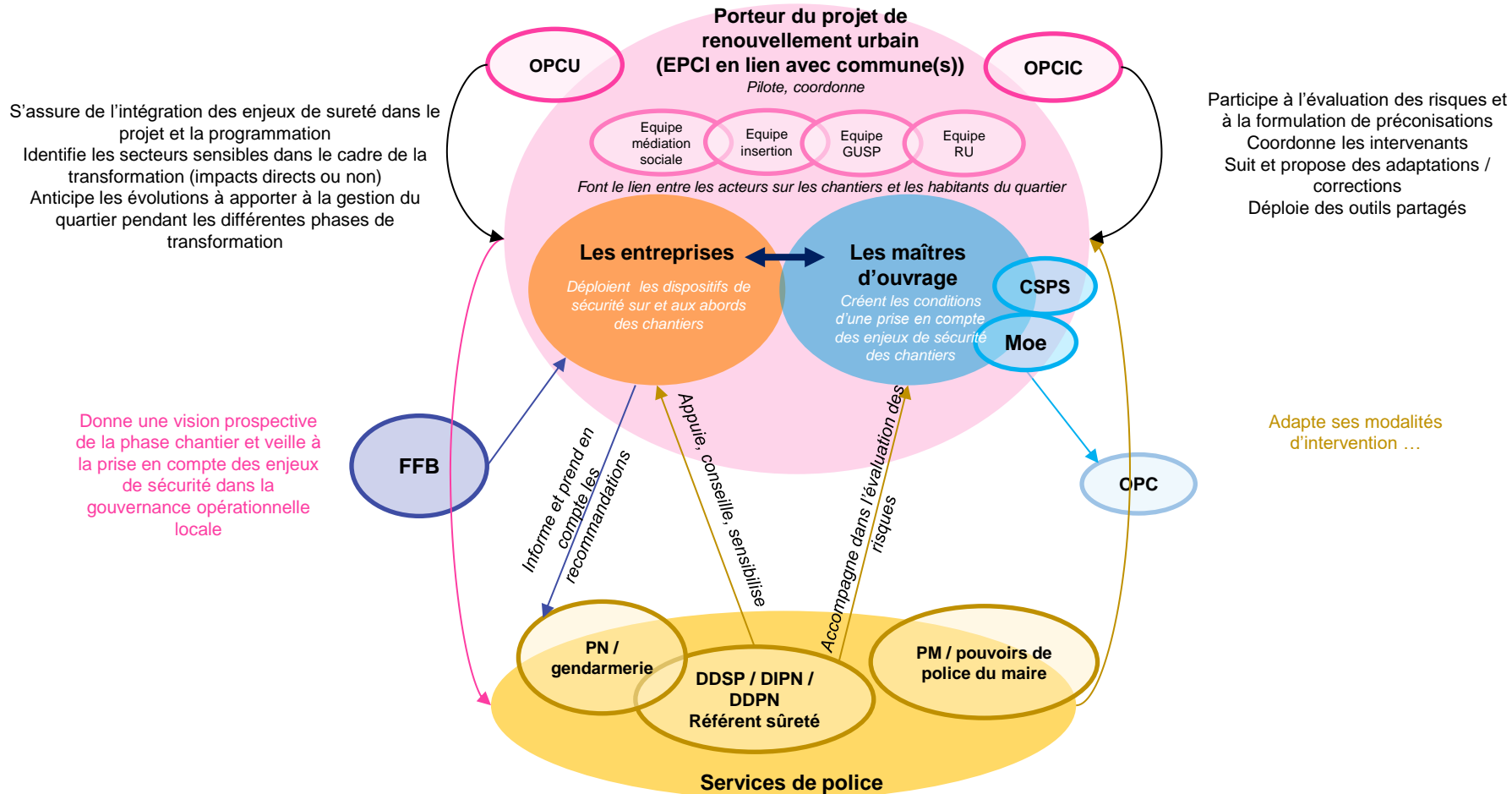
- Une **organisation** permettant **des échanges réguliers** entre les différents acteurs clés (collectivités, forces de l'ordre, maîtres d'ouvrage, ...), de **définir un plan d'actions** pour permettre un bon déroulement du chantier, à différentes échelles et temporalités : le calendrier opérationnel et le tour de table en fonction des phases et secteurs opérationnels, les mesures socles à déployer, les dispositifs de sécurité et connexes (information riverains / commerçants / gestionnaires, par exemple)...

**Dresser une cartographie des acteurs, de la répartition des responsabilités et des rôles des parties prenantes**

- Des collaborations adaptées à l'ampleur des transformations envisagées (cf. partenaires et membres du tour de table réunis en phase avant travaux)
- Une gouvernance stratégique et opérationnelle adaptée au contexte local
  - Concrètement : déploiement d'un groupe de partenariat opérationnel (GPO) piloté par la police nationale / la gendarmerie / la préfecture de police pour mobiliser les forces de l'ordre – ou une instance ad hoc si le contexte s'y prête



# Les rôles et compétences des parties prenantes dans le dispositif de sécurité des chantiers



# 1. Structurer une gouvernance à deux niveaux : stratégique et opérationnel

**Dresser une cartographie des acteurs, de la répartition des responsabilités et des rôles des parties prenantes**

- i Zoom sur des acteurs clés : les équipes d'ordonnancement, pilotage et coordination interchantiers (OPCU et OPC-IC)**
- L'ordonnancement Pilotage Coordination Urbain (OPCU) : fournir aux porteurs de projet de une expertise fine dans le pilotage et le déploiement du projet sur les dimensions opérationnelles, juridiques, sociales et financières
  - L'ordonnancement de Pilotage Coordination Interchantiers (OPC-IC) : donner au porteur de projet l'ensemble des éléments lui permettant d'avoir une vision géographique, temporelle et organisationnelle des opérations et des mises en chantier

La mobilisation de ces acteurs est indispensable pour garantir la tenue des délais tout en limitant les impacts sur le fonctionnement du quartier.



## 2. Objectiver les risques pour calibrer le dispositif de sécurisation des chantiers

### Déployer des outils d'adaptation aux risques et au déroulé du chantier

- Des dispositifs intervenant à des étapes précises et différentes pour couvrir la durée de la phase chantier :
  - **Avant le démarrage et au début du chantier**: objectiver les différents risques pour le chantier, dont les phénomènes de délinquance, pour mieux les anticiper et y répondre de manière adaptée, articuler les connaissances et la mise en place des dispositifs avec la gouvernance du projet de renouvellement urbain
  - **Pendant le chantier** : déployer des mesures de sécurisation passive et/ou active, informer les parties prenantes
  - **Tout au long des travaux** : assurer le suivi du chantier et adapter la stratégie déployée si nécessaire, informer les acteurs du renouvellement urbain et de la gestion



## Cotation

## Situations-types de cotation sur les 6 critères

**Critère 1 : Site de travaux et environnement urbain**

Niveau 0	bâtiment vide et autonome / points d'entrée limités et faciles à sécuriser / animation urbaine constante aux alentours
Niveau 1	bâtiment vide / périmètre facile à clore / animation urbaine soutenue en journée
Niveau 2	bâtiment tertiaire occupé / zone d'activité en fonctionnement continu / équipements de surveillance aux alentours
Niveau 3	bâtiment tertiaire occupé / site isolé en milieu sensible / aucune surveillance technique ou humaine aux alentours
Niveau 4	bâtiment résidentiel occupé / environnement urbain dense / quelques équipements animés à proximité
Niveau 5	bâtiment résidentiel occupé / site isolé en milieu sensible / aucune surveillance technique ou humaine aux alentours

**Critère 2 : Porteur du projet et cibles potentielles**

Niveau 0	espace public / aucun élément de valeur
Niveau 1	bâtiment tertiaire / matériels convoités
Niveau 2	équipement public / matériels convoités
Niveau 3	résidence sociale / base vie extérieure / matériaux sensibles
Niveau 4	résidence sociale sensible / matériel stocké sur place / ouvriers exposés
Niveau 5	copropriété dégradée / ouvriers et matériels en contact direct avec les habitants

**Critère 3 : Délinquance locale**

Niveau 0	pas de délinquance de voie publique apparente / espace public entretenu et respecté
Niveau 1	quelques consommateurs / quelques poches de rassemblements gênants / espaces extérieurs parfois dégradés
Niveau 2	petits trafics locaux / marques de vandalisme / quelques halls problématiques
Niveau 3	trafics connus / vandalisme marqué / halls squattés / pression ponctuelle sur les Forces de l'Ordre
Niveau 4	trafics avérés avec guetteurs à chaque point d'entrée / Forces de l'Ordre prises à partie
Niveau 5	violences urbaines / tensions extrêmes vis-à-vis de tous services publics

**Critère 4 : Historique des chantiers proches**

Niveau 0	dernier chantier proche sans mesure de protection particulière et sans aucune atteinte
Niveau 1	dernier chantier proche sans mesure de protection particulière, quelques tensions, rares atteintes
Niveau 2	dernier chantier proche correctement protégé, quelques tensions et atteintes aux biens
Niveau 3	dernier chantier proche correctement protégé, atteintes aux biens et aux personnes
Niveau 4	dernier chantier proche sous tension malgré des mesures de protection renforcées
Niveau 5	dernier chantier proche plusieurs fois atteint malgré des mesures de protection renforcées

**Critère 5 : Temporalité des travaux**

Niveau 0	intervention express / aucune date et aucun événement sensible sur la durée des travaux
Niveau 1	intervention sur quelques jours / une date particulière à considérer (14 juillet, 31 décembre...)
Niveau 2	Intervention sur une semaine / événements sensibles ou dates clés à venir
Niveau 3	intervention sur plusieurs semaines / période mouvementée à prévoir
Niveau 4	intervention sur plusieurs mois / plusieurs dates et événements sensibles à considérer
Niveau 5	Intervention sur plus d'un an / mouvements sociaux susceptibles de cibler la zone

**Critère 6 : Dynamiques sociales et mesures d'accompagnement du chantier**

Niveau 0	médiation de chantier organisée / forte participation des habitants à la concertation / pouvoirs publics renforcés (notamment via une démarche de GUP et un projet de gestion structurés)
Niveau 1	"maison du projet" animée et fréquentée / forte densité associative / attente positive des habitants
Niveau 2	tissu associatif mobilisé / faible implication des porteurs de projet (pas de GUP structurée) / habitants indifférents
Niveau 3	pas d'animation/présence spécifique au projet / habitants résignés
Niveau 4	secteur désinvesti / quelques opposants au projet
Niveau 5	secteur désinvesti par les pouvoirs publics / hostilité générale des habitants au projet

**Niveau de sensibilité****Moyens et organisation de sécurisation à prévoir****De 0 à 10**

Budget « sécurité » de 3 à 5% du montant total des travaux

- Protection périmétrique standardisée
- Vidéosurveillance ou télésurveillance en cas de risque ponctuel
- Organisation des travaux laissée à l'entreprise générale

**De 11 à 20**

Budget « sécurité » de 5 à 8% du montant total des travaux

- Protection périmétrique renforcée (clôture 2,2m sur plots béton)
- Vidéosurveillance continue et présence de vigiles sur les temps sensibles
- Organisation du chantier visant à limiter les nuisances et mise en place d'un carnet de suivi
- Espace spécifique de stockage des matériels et matériaux sensibles
- Points réguliers entre l'entreprise de travaux et le MO pour ajuster le niveau de protection
- Avertissement des forces de l'ordre sur les dates clés en cas de montée de tension
- Dispositif de GUP à envisager

**De 21 à 30**

Budget « sécurité » de 9 à 12% du montant total des travaux

- Protection périmétrique renforcée (clôture 2,5m sur plots béton et capteurs d'intrusion)
- Vidéosurveillance continue et présence systématique de vigiles/maîtres-chiens la nuit, le week-end et en journée lorsque le besoin s'en fait sentir sur les temps sensibles
- Adaptation maximale au fonctionnement du quartier pour limiter la montée des tensions
- Zone de stockage renforcée ou dissociée pour ne rien laisser de sensible sur site
- Réunions régulières entre le chef de chantier, le MOA et un référent Police
- Liens forts avec la GUSP

## Questions/Réponses

---



**3. Après la livraison des opérations : adapter la stratégie de sûreté  
pour les quartiers transformés**



## Enseignements clé : phase après livraison

Après la livraison des opérations, **les actions permettant la prise en compte des enjeux de sûreté sont à adapter à travers les moyens de droits communs :**

- Poursuite de la **mobilisation du continuum de sécurité** et mise en place d'actions pour la **veille** et la **tranquillité résidentielle**,
- Adaptation de l'organisation et des moyens **pour une gestion urbaine et sociale qualitative** essentielle au fonctionnement apaisé des quartiers et à la qualité de vie des habitants et autres usagers,
- Accompagnement des **initiatives d'appropriation positives** par les habitants.





## Retour sur le carnet et ses grands enseignements

---

« **Après les livraisons : adapter les actions et la mobilisation des acteurs de la sécurité et de la gestion dans le temps** »

- Trois points d'arrêt pour le webinaire :
  1. Adapter le partenariat local
  2. Mobiliser les leviers de la gestion
  3. Intégrer la sûreté au projet de gestion



## Rappel : "La sûreté est une condition majeure de la qualité de vie et d'attractivité des quartiers transformés"

**Une condition essentielle à la réussite du renouvellement urbain en matière de qualité de vie pour les habitants et usagers, et d'attractivité résidentielle et fonctionnelle du quartier :**

- Attente centrale des habitants, historiquement présents ou arrivant dans le quartier
- Condition au maintien et au développement d'activité économique et commerciale, contribuant au changement d'image du quartier

**Après les travaux, à l'issue de la livraison des opérations, la gestion et ses métiers sont essentiels à cette réussite !**



# 1. La nécessaire adaptation du partenariat local de sécurité après le projet urbain et à différentes échelles

## Le « continuum de sécurité » une veille active multithématique :

- Sphère de l'aménagement et de la gestion urbaine et sociale
- Sphère de l'animation territoriale, de l'éducation, de l'insertion
- Sphère de la Prévention / Sécurité / Justice

## Le « continuum de sécurité » une structuration adaptée aux systèmes d'acteurs et à leurs projets (instances et actions négociées) – 2 niveaux :

- Dispositifs généraux de sécurité intérieure (PSQ, BTC, QRR, FAR...)
- Instances locales (CLSPD, CSI, GLTD, GPO...) et ressources locales (PM, ...)

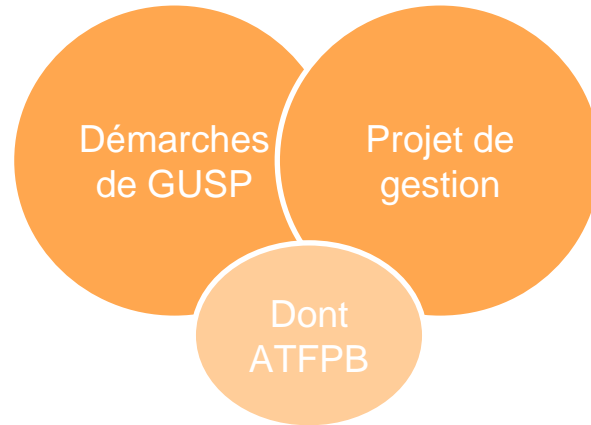
## Le « continuum de sécurité » – 3 échelles d'attention :

- Le périmètre du RU
- Le quartier dans son ensemble
- Les franges de ces périmètres et le reste de la ville



## 2. Le lien entre sûreté (sentiment d'insécurité notamment) et résultats de la gestion urbaine et sociale

Des instruments au service de l'amélioration continue de la gestion urbaine et sociale qualitative des quartiers et **mobilisables pour la gestion attentive et adaptée après la livraison** des opérations :



### 3. Intégrer les enjeux de sûreté dans la stratégie et le plan d'action du projet de gestion du PRU

Le projet de gestion, un attendu de l'ANRU dans le cadre du NPNRU pour **accompagner les transformations urbaines**, deux volets après le cadrage des besoins (diagnostics et priorisation partenariale des orientations) :

- 1) Amélioration de la gestion du quartier indépendamment du RU
- 2) Anticipation et prise en compte des impacts du projet urbain sur la gestion urbaine et sociale :
  - Gestion de l'attente / gestion transitoire (focus sur l'exemple de Nantes Métropole - Grand Bellevue – Place Mendès-France)
  - Gestion du quartier en chantier
  - Gestion du quartier après renouvellement urbain : **au service du bon fonctionnement à terme et de la pérennisation des investissements**



Avant les travaux		Pendant les chantiers		Après la livraison des travaux	
Études, cartographie des besoins et risques, élargissement du partenariat, priorisation des actions selon les enjeux		Suivi et actualisation du ou des plan(s) d'actions, articulation continue à l'avancement du projet de renouvellement urbain		Reprise en gestion des espaces, suivi / évaluation / adaptation des actions des acteurs concernés, intégration au droit commun	
gestion	sûreté	gestion	sûreté	gestion	sûreté
<p><u>Diagnos</u>tics de la <b>gestion</b>, des <b>impacts du projet urbain</b> sur la gestion, et des <b>moyens</b> de gestion</p> <p><u>Priorisation partenariale</u> des <b>enjeux</b> et élaboration d'un <b>plan d'actions</b> (objectif, contenu, responsable, échéance, moyen techniques et financiers en lien avec la convention d'abattement de la TFPB voire l'Anah, indicateur de réalisation, contribution aux objectifs d'insertion)</p> <p><u>Mise en place</u> de la <b>gouvernance</b> : pilote et instance partenariale intégrant notamment les interlocuteurs de la sûreté</p>	<p><b>Etudes</b> de sûreté (dont ESSP et diagnostic local de la sécurité)</p> <p>Association des <b>référénts sûreté</b> aux études urbaines et à la programmation</p> <p>Intégration des recommandations dans la <b>programmation et conception</b> du projet urbain</p> <p>Anticipation des <b>besoins</b> pour les chantiers</p>	<p><u>Maintien, amélioration ou renforcement</u> de la <b>gestion du quotidien</b></p> <p><u>Adaptation</u> de la gestion aux <b>chantiers</b></p> <p><u>Anticipation</u> de la <b>reprise en gestion</b> des espaces (moyens techniques, juridiques, financiers, métiers)</p> <p><u>Informations</u> des habitants et usagers</p> <p><u>Articulation</u> du suivi des chantiers <b>avec le pilotage du projet de renouvellement urbain</b></p>	<p>Mise en place des actions de <b>sécurisation</b> passive, et le cas échéant active</p> <p>Information <b>régulière</b> aux différents publics</p> <p>Articulation des instances de suivi des chantiers et de suivi du PRU</p> <p>Animation des sites</p>	<p><u>Réception</u> et correctifs le cas échéant des <b>espaces livrés</b>, organisation de leur <b>gestion</b></p> <p><u>Accompagnement</u> à l'<u>appropriation</u> des <b>habitants et usagers</b></p> <p><u>Evaluation</u> des <b>actions de gestion</b>, actualisation du diagnostic en marchant avec les habitants, associations du quartier, et autres usagers, ajustements si nécessaires</p> <p><u>Suivi et adaptation</u> de la <b>gestion en continu</b></p>	<p><u>Adaptation</u> des <b>instances</b></p> <p><u>Poursuite</u> de la <b>mobilisation du continuum de sécurité</b></p> <p>Veille</p> <p><u>Actualisation</u> du <b>plan d'action</b> du projet de gestion pour la <b>tranquillité résidentielle</b></p>



# La gestion de l'attente au cœur du plan d'action d'accompagnement à la transformation de la Place Mendès-France, centre du Grand Bellevue, quartier intercommunal de Nantes Métropole

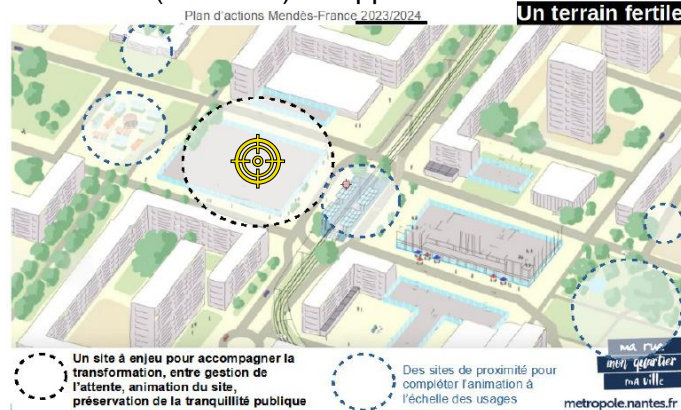
## Un contexte local spécifique :

un quartier comportant de grandes fragilités socio-démographiques, des problématiques importantes d'insécurité

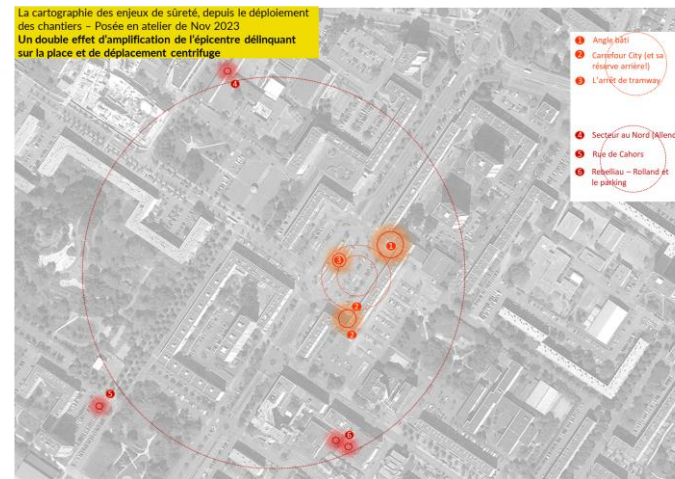
**Une volonté de réappropriation de l'espace public et de soutien à la vie locale :** une dynamique autour de la place engagée depuis 2021 (occupation des locaux vacants, instance GUSP, démarches artistiques, culturelles, sociales)

## Dans le cadre du plan d'action d'accompagnement à la transformation par la gestion de l'attente :

- 1 site investi prioritairement : la Place
- 5 sites (a minima) « supports » à l'animation



## La cartographie des enjeux de sureté, comme support à la réflexion sur les périmètres de la gestion de l'attente



## Deux démarches :

- Une AMO (aménagement temporaires)
- La construction d'une feuille de route croisant gestion de l'attente et tranquillité / sécurité

1/ Lien entre gestion de l'attente / occupation temporaire et risques liés aux situations délinquantes: usages positifs vs. stratégies délinquantes, niveau de sécurisation des sites...

2/ La gestion et l'animation : acteurs à mettre autour de la table (dont directions villes / EPCI, mobilisation du « droit commun » et financements possibles (ATFPB, BOP147, Fondations privées, promoteurs...)

## Questions/Réponses

---





## LES GRANDS TEMOINS

La sûreté : l'importance d'une approche transversale

qui s'adapte aux réalités de terrain



## Témoignage d'une délégation territoriale de l'ANRU

---

- Quel est votre retour d'expérience sur la prise en compte des enjeux de sûreté pour la phase chantier du projet de renouvellement urbain ?
- ▶ Bruno Gourmaud, Chef du service Habitat et Construction, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard



## Témoignage d'un organisme de logement social

---

- Comment prenez-vous en compte des enjeux de tranquillité résidentielle notamment dans les opérations de renouvellement urbain, aux différentes phases du projet ?
- ▶ Régis Montigny, Directeur Sureté, 3F



## Questions/Réponses

---

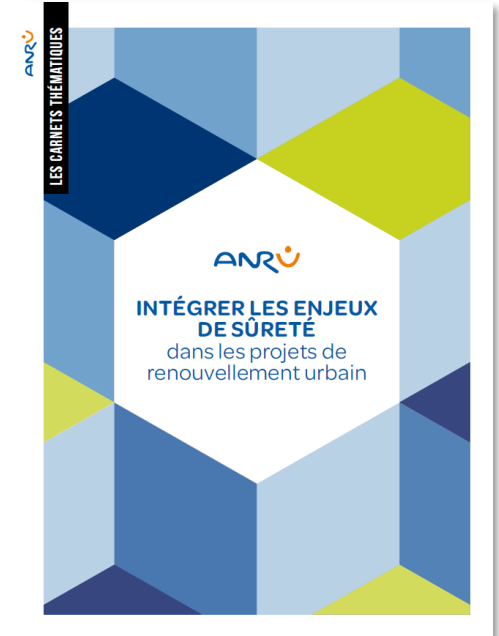


## Conclusion

La sûreté est un enjeu central tout au long de la vie du projet de renouvellement urbain : avant, pendant, après.

Le projet de renouvellement urbain est un levier, aux côtés des politiques de droit commun (gestion, prévention, médiation, justice, sécurité, ...), pour : améliorer la prise en compte des enjeux de sûreté, et apporter des réponses aux attentes des habitants et usagers, favoriser une qualité des conditions de vie, et un retour en attractivité du quartier prioritaire.

Le carnet thématique vise à partager les enseignements, retours d'expérience et outils pour accompagner les acteurs du renouvellement urbain.



# Ressources sur Anruscope.fr



> Thématiques > sûreté

## Sûreté

Cohésion sociale

Sur cette page, toutes les ressources sur la thématique "Sûreté / Sécurité / Tranquillité / Prévention de la délinquance"

La sûreté constitue une dimension essentielle pour la réussite du projet de renouvellement urbain, l'attractivité du quartier et la qualité de vie de ses habitants et usagers. Compte tenu de l'exposition des QPV à la délinquance, sa prise en compte est indispensable aux différentes étapes du projet.

## De quoi parle-t-on ?

Elle comprend plusieurs dimensions, telles que la prévention situationnelle, la lutte contre les incivilités, la sécurité des espaces publics, la protection des biens et des personnes. La prise en compte de ces enjeux en phase de chantier et dans le cadre du relogement est particulièrement décisive, avec une sécurisation spécifique, qu'elle soit active ou passive, à mener. La gestion urbaine doit également intégrer les enjeux de sûreté.

La sûreté est donc un aspect transversal qui doit être pris en compte à toutes les étapes du projet de renouvellement urbain, depuis la conception jusqu'à la gestion quotidienne des quartiers rénovés. Elle implique une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés, notamment entre l'Etat et les collectivités, mais aussi les bailleurs sociaux.

L'intégration de la sûreté à la conception et la mise en oeuvre des projets de renouvellement urbain doit s'articuler au déploiement d'autres politiques publiques.

## A vos agendas

- nov. 20 **Sûreté et renouvellement urbain**  
 ERU - 159, avenue Jean Lolive, Pantin
- nov. 21
- nov. 26 **11:00 - 12:30**  
**Webconférence "Intégrer la sûreté au projet de renouvellement urbain"**  
 Anru - Distanciel
- déc. 02 **Journées Régionales Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-V...)**
- déc. 03 Le Vinci-Palais des Congrès de Tours

← 1 2 3 →

## Filtrez ici

### Programmes

NPNRU

PNRU

### Cadre contractuel et règlementaire

Note d'instruction

### Partenaires

ANCT

Corema

ERU

Etat

USH

### Accompagnement

Anru

Formations

Journées Régionales

Réseau DDT(M)

### Ressources Documentaires

Ateliers

Carnets thématiques

Enquêtes

Fiches projets

Magazine ANRU

Supports

Webconférences

## Toutes les ressources sur la thématique

Rechercher ici



En Villes n°14 - Septembre 2024

"Lutter contre la ségrégation socio-spatiale"



IPR - Sentiment d'insécurité en Île-de-France

Rapport final d'enquête 2019 - L'Institut Paris Region



USH - Repères 114 - Sécurisation des chantiers

Etat des pratiques mises en oeuvre par les organismes pour prévenir et remédier aux...

## Replays



Le projet de gestion et l'approche globale de la sûreté, conditions...

Atelier - Journées régionales à Lyon - "Construire ensemble les quartiers de demain"



ERU - Repli social et communautaire

Conférence "Au-delà des mots" à Avignon - "Construire ensemble les quartiers de demain"



Intégrer la sûreté dans l'élaboration et la mise en oeuvre du projet de...

Atelier - Journées régionales à Avignon - "Construire ensemble les quartiers de demain"



**Merci aux intervenantes et intervenants,  
aux participantes et participants au webinaire**



## Contacts

- Hélène Gros, ANRU, [hgros@anru.fr](mailto:hgros@anru.fr)
- Sidonie Bey-Rozet, KPMG, [sbey-rozet@kpmg.fr](mailto:sbey-rozet@kpmg.fr)
- Carlos Felipe CARVAJAL NAVIA, Atelier de la ville, [cfc@atelierdelaville.com](mailto:cfc@atelierdelaville.com)
- Eric Amanou, La Condition Urbaine, [eric.amanou@laconditionurbaine.fr](mailto:eric.amanou@laconditionurbaine.fr)

